

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

JANVIER
2024

PRINCIPALES TENDANCES

A fin janvier 2024 et en comparaison avec la même période de l'année 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 1,2% provenant de :

- La diminution de 1,7% des impôts directs (-6 MDH) suite à la baisse de 55,2% de la taxe professionnelle (-53 MDH), conjuguée à la hausse de 14,5% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+21 MDH), de 20,4% de la taxe de services communaux (+21 MDH) et de 38,5% de la taxe d'habitation (+5 MDH);
- La baisse de 0,3% des impôts indirects (-4 MDH) qui s'explique principalement par la diminution de 16,9% de la taxe sur les opérations de construction (-11MDH) et de 0,5% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-5 MDH) ;
- La diminution de 4,1% des recettes non fiscales (-12 MDH), provenant notamment de la baisse 8,9% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (-8 MDH) et de 17,5% des redevances sur les recettes des mandataires des marchés de gros (-7 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 53,8% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 1,4% (-12 MDH) en raison de la baisse de 1,3% des dépenses de personnel (-11 MDH), de 12,5% des charges en intérêts de la dette (-1 MDH) et de la stagnation des dépenses des autres biens et services;
- durant le mois de janvier 2024 aucune dépense d'investissement n'a été enregistrée contre 22 MDH à fin janvier 2023.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin janvier 2024, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 985 MDH contre un solde ordinaire positif de 995 MDH un an auparavant;
- un excédent global de 985 MMDH, compte tenu des soldes nuls dégagés par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 991 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 18 MDH dégagé par les comptes spéciaux.

Cet excédent de 985 MDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2024.

Excédents globaux

A fin janvier 2024, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2024 (985 MDH) et des années antérieures ont été de 52,6 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Janvier 2023	Prévisions 2024	Janvier 2024	Taux de réalisation	Variatio n en %
1- RECETTES	<u>1 870</u>	<u>49 517</u>	<u>1 848</u>	<u>4%</u>	<u>-1,2%</u>
1.1- Recettes fiscales :	1 575	41 180	1 565	4%	-0,6%
<i>Impôts directs</i>	357	23 019	351	2%	-1,7%
<i>Impôts indirects</i>	1 218	18 161	1 214	7%	-0,3%
1.2- Recettes non fiscales :	295	8 337	283	3%	-4,1%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	79	832	81	10%	2,5%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	90	1 602	82	5%	-8,9%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	4	3 144	2	0%	-50,0%
<i>Autres recettes</i>	122	2 759	118	4%	-3,3%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>875</u>	<u>31 208</u>	<u>863</u>	<u>3%</u>	<u>-1,4%</u>
2.1- Biens et services :	867	30 046	856	3%	-1,3%
<i>Personnel</i>	833	13 239	822	6%	-1,3%
<i>Autres biens et services</i>	34	16 807	34	0%	0,0%
2.2-Intérêts de la dette	8	1 162	7	1%	-12,5%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>995</u>	<u>18 309</u>	<u>985</u>		
4- INVESTISSEMENT²	22	7 330	0	0%	-100,0%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-24	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	18	-1 194	0		
7- EXCEDENT³	<u>991</u>	<u>9 761</u>	<u>985</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-991</u>	<u>-9 761</u>	<u>-985</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	0	2	0		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-21	-1 967	-19		
<i>Variation de l'excédent</i>	-970	-7 796	-966		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Janvier 2023	Prévisions 2024	Janvier 2024	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	1 575	41 180	1 565	4%	-0,6%
IMPÔTS DIRECTS	357	23 019	351	2%	-1,7%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	103	8 781	124	1%	20,4%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	96	7 508	43	1%	-55,2%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	13	917	18	2%	38,5%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	145	2 349	166	7%	14,5%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	0	1 788	0	0%	
<i>Part des régions dans l'IR</i>	0	1 676	0	0%	
IMPÔTS INDIRECTS	1 218	18 161	1 214	7%	-0,3%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	999	12 841	994	8%	-0,5%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	455	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	65	969	54	6%	-16,9%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	12	260	19	7%	58,3%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	22	504	24	5%	9,1%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	22	180	21	12%	-4,5%
<i>Taxe de séjour</i>	23	351	21	6%	-8,7%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	31	252	31	12%	0,0%
<i>Autres impôts indirects</i>	44	2 349	50	2%	13,6%
RECETTES NON FISCALES	295	8 337	283	3%	-4,1%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	79	832	81	10%	2,5%
<i>Redevance OTDP communal</i>	90	1 602	82	5%	-8,9%
<i>Fonds de concours</i>	4	306	2	1%	-50,0%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	40	1 051	33	3%	-17,5%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	320	0	0%	
<i>Subventions</i>	0	2 838	0	0%	
<i>Recettes diverses</i>	82	1 388	85	6%	3,7%
TOTAL DES RECETTES	1 870	49 517	1 848	4%	-1,2%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	42	142	1 664	1 848
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	37	28	602	667
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	37	27	345	409
<i>Produits des services</i>	0	0	68	68
<i>Produits des biens</i>	0	1	189	190
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	5	0	180	185
Taxe de services communaux	5	0	119	124
Taxe professionnelle	0	0	43	43
Taxe d'habitation	0	0	18	18
1.3- Ressources transférées :	0	114	882	996
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	114	880	994
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	0	0	0	0
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	0	0	2	2
2- DEPENSES ORDINAIRES	24	79	760	863
2.1- Biens et services :	20	79	757	856
<i>Personnel</i>	15	77	730	822
<i>Autres biens et services</i>	5	2	27	34
2.2-Intérêts de la dette	4	0	3	7
3- SOLDE ORDINAIRE	18	63	904	985
4- INVESTISSEMENT	0	0	0	0
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	0	0	0
7- EXCEDENT	18	63	904	985
8- FINANCEMENT :	-18	-63	-904	-985
<i>Recettes d'emprunt</i>	0	0	0	0
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-7	-2	-10	-19
<i>Variation de l'excédent</i>	-11	-61	-894	-966

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin janvier 2024 laisse apparaître une baisse des ressources de 1,2% et des dépenses ordinaires de 1,4%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 985 MDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement nulles et des soldes nuls des comptes spéciaux et des budgets annexes, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 985 MDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 1,8 MMDH en diminution de 1,2% par rapport à fin janvier 2023. Ceci s'explique par la baisse de 0,7% des recettes transférées, de 12,7% des recettes gérées par l'Etat, conjuguée à la hausse de 1,8% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2023	Prévisions	2024	Evol. %
Transférées	1 003	19 904	996	-0,7%
Gérées par l'Etat	212	17 206	185	-12,7%
Gérées par les collectivités	655	12 407	667	1,8%
TOTAL	1 870	49 517	1 848	-1,2%

1.1-RECETTES FISCALES

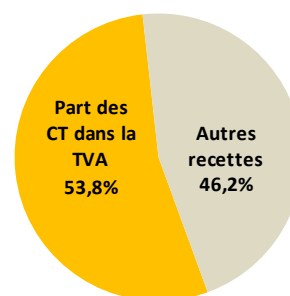
Les recettes fiscales ont atteint 1,6 MMDH, en diminution de 0,6% par rapport à leur niveau à fin janvier 2023, suite à la baisse de 1,7% des impôts directs et de 0,3% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 84,7% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2024.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 996 MDH à fin janvier 2024 contre 1.003 MDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 0,7%. Ceci résulte de la diminution de 0,5% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-5 MDH) et de 50% des fonds de concours (-2 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 53,8% de leur part dans le produit de la TVA.

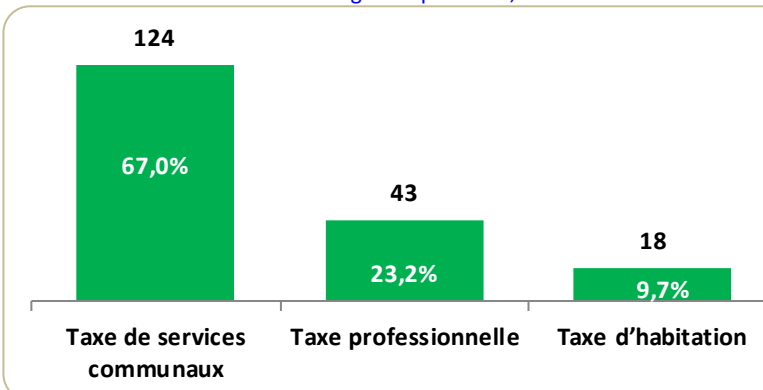
Structure des recettes des collectivités en 2024



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin janvier 2024, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 185 MDH contre 212 MDH un an auparavant, soit une diminution de 12,7%, provenant de la baisse de 55,2% de la taxe professionnelle (-53 MDH), conjuguée à la hausse de 20,4% de la taxe de services communaux (+21 MDH) et de 38,5% de la taxe d'habitation (+5 MDH).

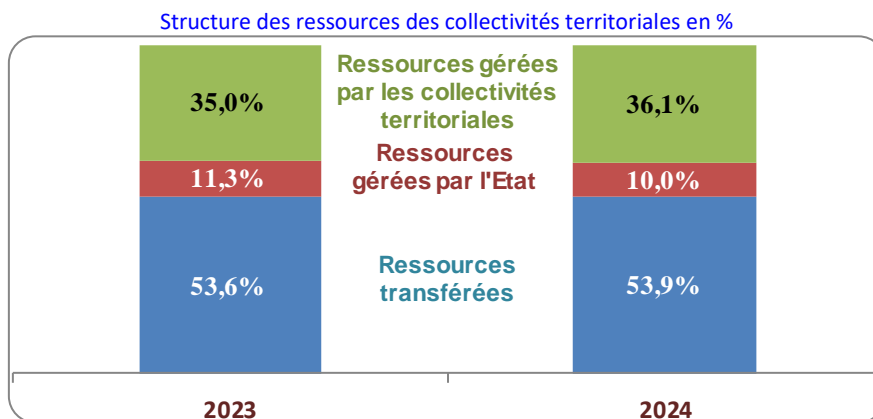
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 667 MDH à fin janvier 2024 contre 655 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 1,8%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (166 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (82 MDH), des recettes domaniales (81 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (54 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin janvier 2023 et fin janvier 2024, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées et de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat.



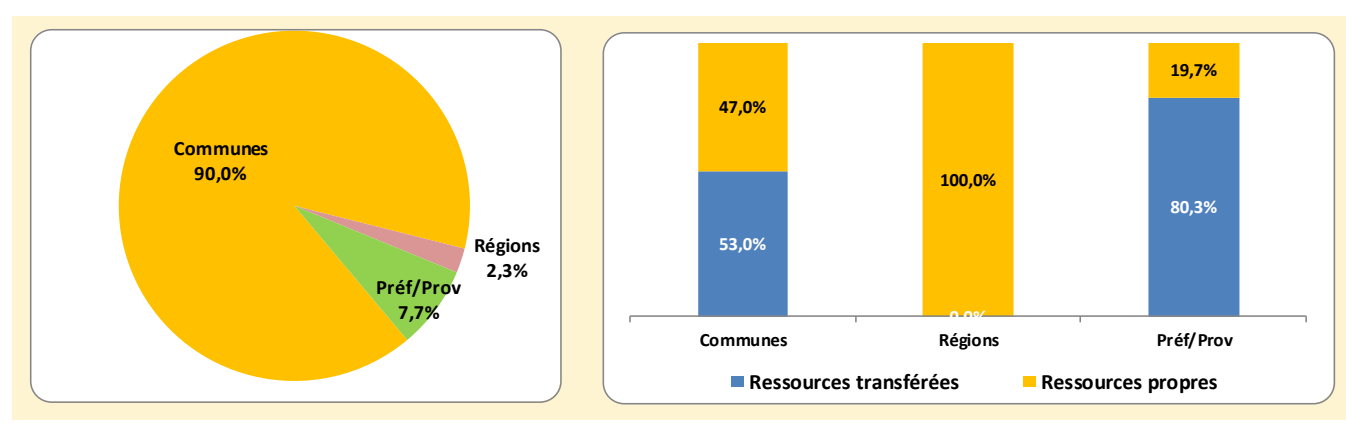
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 283 MMDH, en diminution de 4,1% par rapport à leur niveau à fin janvier 2023, en raison principalement de la baisse 8,9% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (-8 MDH) et de 17,5% des redevances sur les recettes des mandataires des marchés de gros (-7 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 1,7 MMDH et représentent 90% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2024.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin janvier 2024, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 53% des recettes des communes contre 80,3% pour les préfetures et provinces et 0% pour les régions.

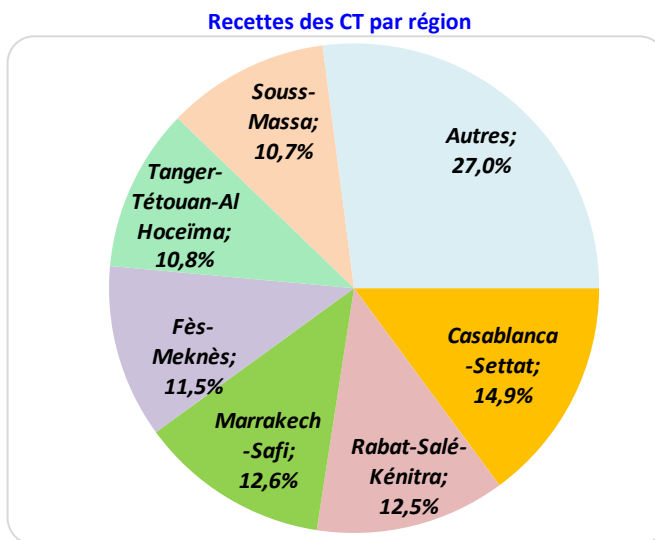


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 73% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (275 MDH) représentent 14,9% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,5% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,8%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	111	53	111	275
Rabat-Salé-Kénitra	81	28	123	232
Marrakech-Safi	104	26	102	232
Fès-Meknès	59	8	145	212
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	90	22	88	199
Souss-Massa	77	27	94	198
L'oriental	69	11	103	183
Béni Mellal-Khénifra	36	8	77	120
Drâa-Tafilalet	15	2	63	80
Laâyoune-Sakia El Hamra	17	0	45	62
Guelmim-Oued Noun	5	1	33	39
Dakhla-Oued Ed Dahab	3	0	13	16
TOTAL	667	185	996	1 848

2- DEPENSES

A fin janvier 2024, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 882 MDH, en baisse de 3,9% par rapport à leur niveau à fin janvier 2023. Elles se composent à hauteur de 97,8% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin janvier 2024, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 863 MDH, soit une diminution de 1,4% en raison de la baisse de 1,3% des dépenses de personnel (-11 MDH), de 12,5% des charges en intérêts de la dette (-1 MDH) et la stagnation des dépenses des autres biens et services.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2023	Prévision	2024	Réalisation	Variation
Personnel	833	13 239	822	6%	-1,3%
Autres biens et services	34	16 807	34	0%	0,0%
Intérêts dette	8	1 162	7	1%	-12,5%
TOTAL	875	31 208	863	3%	-1,4%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin janvier 2024 ont atteint 822 MDH contre 833 MDH à fin janvier 2023, soit une baisse de 1,3% (-11 MDH). Les salaires représentent 95,2% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 82,7% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 34 MDH à fin janvier 2024, en stagnation par rapport à fin janvier 2023. Elles sont constituées pour 32,4% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 7 MDH à fin janvier 2024 contre 8 MDH un an auparavant, en baisse de 12,5%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin janvier 2024 a dégagé un solde ordinaire positif de 985 MDH contre un solde ordinaire positif de 995 MDH un an auparavant.

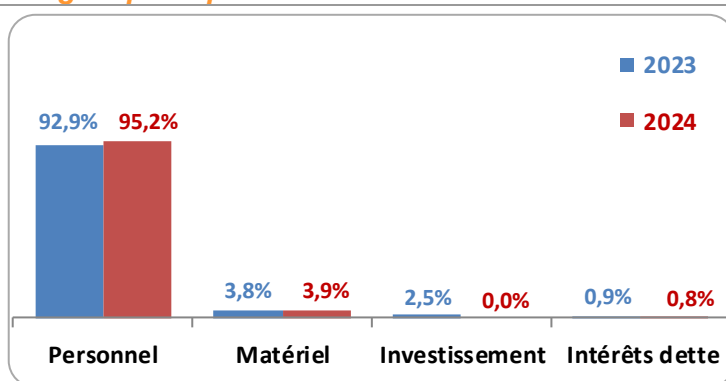
2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Durant le mois de janvier 2024 aucune dépense d'investissement n'a été enregistrée, contre 22 MDH durant le mois de janvier 2023 (20 MDH au titre des programmes nationaux et 1 MDH au titre des acquisitions immobilières et des travaux neufs et grosses réparations).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2023	Prévision	2024	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1	897	0	0%	-100,0%
Projets intégrés ⁶	0	705	0	0%	
Acquisitions immobilières	1	410	0	0%	-100,0%
Acquisitions mobilières ⁷	0	206	0	0%	
Programmes nationaux ⁸	20	3 449	0	0%	-100,0%
Subventions	0	1 663	0	0%	
TOTAL	22	7 330	0	0%	-100,0%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin janvier 2023 et fin janvier 2024 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel et de la part des dépenses de matériel, conjuguée à la baisse de la part des dépenses d'investissement et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

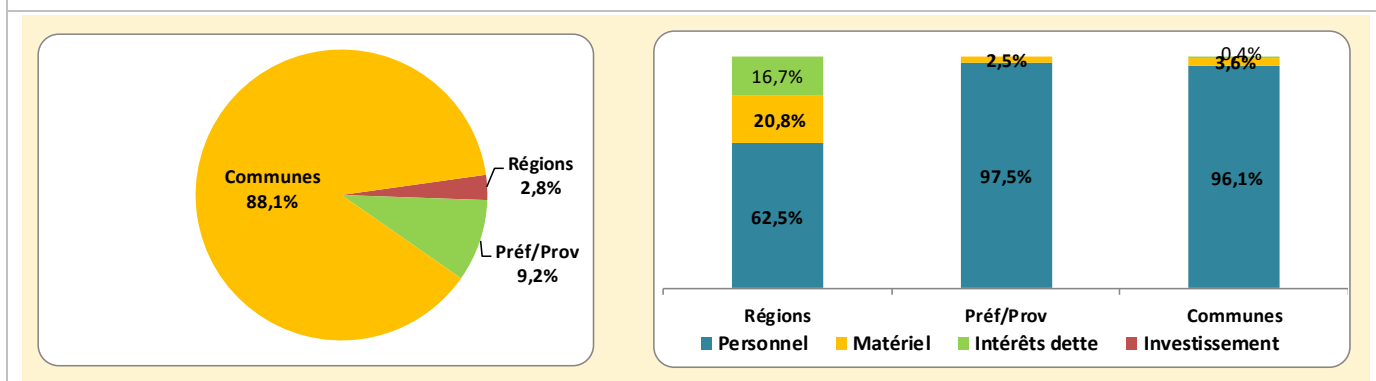
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 760 MDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 88,1% à fin janvier 2024.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin janvier 2024 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (96,1%) et des préfectures et provinces (97,5%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 62,5% des dépenses de personnel, de 20,8% des dépenses de matériel et de 16,7% des charges en intérêts de la dette.

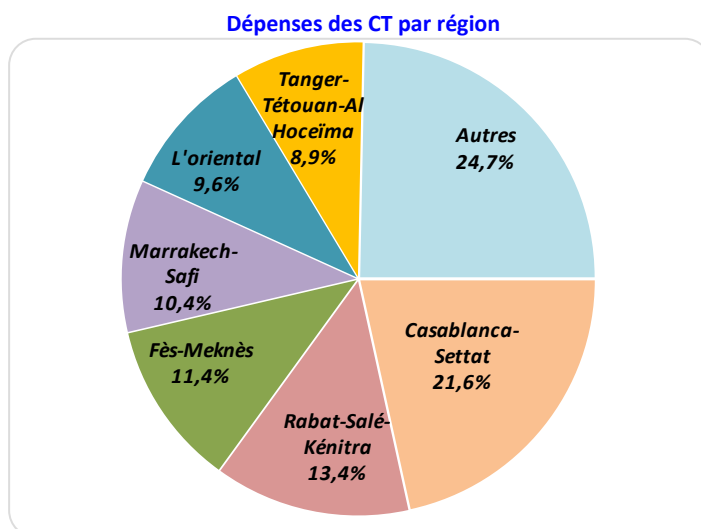


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 75,3% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (186 MDH) représentent 21,6% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	170	15	1	0	186
Rabat-Salé-Kénitra	114	2	0	0	116
Fès-Meknès	96	2	0	0	98
Marrakech-Safi	89	1	0	0	90
L'oriental	75	4	4	0	83
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	74	3	0	0	77
Béni Mellal-Khénifra	57	2	1	0	60
Souss-Massa	57	1	1	0	59
Laâyoune-Sakia El Hamra	31	4	0	0	35
Drâa-Tafilalet	31	0	0	0	31
Guelmim-Oued Noun	19	0	0	0	19
Dakhla-Oued Ed Dahab	9	0	0	0	9
TOTAL	822	34	7	0	863

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin janvier 2024 des soldes nuls contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 18 MDH pour les comptes spéciaux à fin janvier 2023.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 985 MDH à fin janvier 2024 contre un excédent global de 991 MDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin janvier 2024, soit 985 MDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2024.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin janvier 2024 a permis le remboursement du principal de la dette pour 19 MDH et la reconstitution des excédents pour 966 MDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin janvier 2024, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 52,6 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2024 (985 MDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2024 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 54,1% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin janvier 2024

